



Fonds pour l'environnement mondial

30 novembre 2005

COMPTE RENDU CONJOINT DES PRÉSIDENTS RÉUNION DU CONSEIL DU FEM 8 – 10 NOVEMBRE 2005

OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. La réunion est ouverte par Leonard Good, directeur général et président du FEM.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE SÉANCE

2. Théophile C. Worou, représentant le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Nigéria, la Sierra Leone et le Togo, est élu coprésident de la réunion.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. Le Conseil adopte l'ordre du jour provisoire qui fait l'objet du document GEF/C/27/Rev.1.

STAP

4. La présidente du STAP, M^{me} Yolanda Kakabadse, rend compte des activités de son groupe et présente en particulier les propositions figurant dans le document GEF/C.27/Inf.4 intitulé *Improving the Effectiveness of STAP*. Elle fait observer que ces propositions ont été préparées en juin 2005, en Équateur, lors d'un séminaire de réflexion qui réunissait les membres du STAP, le Secrétariat du FEM et les Agents d'exécution, et qu'elles ont ensuite été adoptées par le directeur exécutif du PNUE, le directeur du groupe de travail « Énergie et environnement » du PNUD et le directeur général et président du FEM. Elle se dit convaincue que le directeur exécutif du PNUE et le directeur général du FEM prendront rapidement les dispositions administratives visées dans le document.

5. Le Conseil confirme qu'il accorde une haute priorité à la mise en œuvre rapide d'un plan garantissant la transparence du fichier d'experts du STAP et l'indépendance de l'examen des projets. La présidente du STAP s'engage à rendre compte des premiers résultats enregistrés dans l'amélioration du fichier du STAP, à la réunion du Conseil en juin 2006.

DÉCLARATIONS DES SECRÉTAIRES EXÉCUTIFS DES CONVENTIONS

6. M. Janos Pasztor, coordonnateur du programme pour le développement durable de la CCNUCC, M. Yibin Xiang, chargé de programmes à la CDB, M. John Whitelaw, directeur adjoint du Service PNUE des substances chimiques au Secrétariat de la Convention de Stockholm, et M. Grégoire de Kalbermatten, secrétaire exécutif adjoint de la CNUCLD, font une déclaration au Conseil sur les activités en rapport avec le FEM dans le cadre des Conventions.

7. Le Conseil exprime ses plus sincères condoléances à la famille et aux collègues de M^{me} Joke Waller Hunter, secrétaire exécutive de la CCNUCC, récemment décédée. Le Conseil rend hommage à M^{me} Waller Hunter pour sa longue et brillante carrière dans le domaine de l'environnement, ainsi que pour les efforts qu'elle a toujours déployés et l'esprit d'initiative dont elle n'a cessé de faire preuve pour rechercher un consensus international sur la gestion de l'environnement mondial.

DÉCISIONS DU CONSEIL

8. Le Conseil prend les décisions suivantes sur les divers points inscrits à son ordre du jour.

Décision sur le point 6 de l'ordre du jour Relations avec les instances des Conventions et d'autres institutions

9. Après avoir examiné le document GEF/C.25/4 intitulé *Relations avec les instances des Conventions et d'autres institutions*, le Conseil se félicite des progrès réalisés à l'appui des conventions internationales sur l'environnement et des autres dispositifs internationaux en rapport avec le FEM.

10. Le Conseil prend note des décisions adoptées à la première réunion de la Conférence des parties à la Convention de Stockholm et invite le Secrétariat du FEM à travailler avec les Agents et Organismes d'exécution pour finaliser le programme d'opérations sur les POP, en tenant compte de la directive approuvée à la première réunion de la Conférence des parties.

11. Le Conseil adopte également le Mémorandum d'accord entre le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial et la Conférence des parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

12. Le Conseil prie le Secrétariat du FEM de lui rendre compte à sa prochaine réunion des conclusions et recommandations de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (Dubai, 4-6 février 2006), au cours de laquelle devra être adoptée l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM).

13. Le Conseil prend note de la célébration de la prochaine Année internationale des déserts et de la désertification et invite le Secrétariat du FEM à travailler avec le Secrétariat de la CNUCLD en vue de promouvoir les objectifs de la Convention et de l'Année internationale des déserts et de la désertification.

14. Ayant examiné le document GEF/C.27/9 intitulé *Rapport sur la situation des fonds pour le changement climatique*, le Conseil approuve des crédits supplémentaires à prélever sur le

Fonds pour les PMA afin de prendre en charge les coûts d'une réunion de consultation sur la mise en œuvre des PANA.

Décision sur le point 7 a) de l'ordre du jour

Politique de suivi et d'évaluation du FEM

15. Ayant examiné le document GEF/ME/C.27/1 intitulé *Politique de suivi et d'évaluation du FEM*, le Conseil prend les décisions suivantes :

- a) il demande au Bureau du suivi et de l'évaluation (BSE) de finaliser la politique en tenant compte de ses observations et décisions sur le Relevé d'interventions de la direction et sur les modes d'interaction entre le Bureau et le Conseil. Il le prie aussi de lui soumettre la version finale du document pour approbation avant la fin de l'année 2005, selon la procédure d'approbation tacite ;
- b) il demande que les documents de base du FEM, tels que l'Instrument et le Règlement intérieur du FEM, reflètent pleinement l'indépendance du BSE et demande au Bureau de faire des propositions en ce sens ;
- c) il demande au Secrétariat et aux Agents et Organismes d'exécution d'appliquer les normes minimales renforcées établies par la politique de suivi et d'évaluation ;
- d) il approuve le changement d'appellation du Bureau du suivi et de l'évaluation, rebaptisé Bureau de l'évaluation du FEM (BEF) ;
- e) il demande au BEF de préparer des modalités administratives d'application de cette politique, qui devront être conformes au mandat du Bureau et aux décisions du Conseil en la matière ;
- f) il demande au BEF d'élaborer des règles et modalités d'application de la politique ;
- g) il demande au BEF de poursuivre et d'institutionnaliser ses consultations avec ses homologues des institutions de la famille du FEM ;
- h) il demande au Bureau de préparer un projet de programme de formation au suivi et à l'évaluation, et de le présenter au Conseil en juin 2000, afin de faire connaître la nouvelle politique et les normes minimales applicables aux intervenants concernés.

La politique et sa mise en œuvre seront évaluées à la fin de FEM-4.

Décision sur le point 7b) de l'ordre du jour

Interaction entre le Bureau du suivi et de l'évaluation et le Conseil du FEM : Solutions possibles

16. Ayant examiné les documents GEF/ME/C.27/2 intitulé *Interaction entre le Bureau du suivi et de l'évaluation et le Conseil du FEM : Solutions possibles* et GEF/ME/C.27/Inf. 2 intitulé *Interaction between Evaluation Offices and Governing Bodies: a comparative study*, le Conseil approuve l'option 1 présentée au Tableau 1 du document GEF/ME/C.27/2 et prie le Bureau de l'évaluation de la mettre en application, en tenant compte des délibérations et des

observations des participants à la réunion du Conseil, et de proposer les modifications qu'il serait souhaitable ou nécessaire d'apporter à des documents de base du FEM tels que l'Instrument et le Règlement intérieur. Le Conseil décide de réexaminer ultérieurement cette décision à la lumière de l'expérience acquise.

Décision sur le point 7c) de l'ordre du jour

Mode de préparation et de présentation du Relevé d'interventions de la direction du FEM

17. Ayant examiné le document GEF/ME/C.27/3 intitulé *Mode de préparation et de présentation du Relevé d'interventions de la direction du FEM*, le Conseil approuve les modalités applicables à l'établissement du Relevé d'interventions de la direction (RID) du FEM ainsi que la forme sous laquelle il sera rendu compte des suites données aux décisions du Conseil sur les rapports d'évaluation indépendante et aux réponses de la direction. Le Conseil prie le Secrétariat et le Bureau de l'évaluation de préparer le RID en consultation avec les entités compétentes de l'appareil du FEM. Tous les ans à compter de juin 2006, le Bureau de l'évaluation présentera le RID au Conseil pour examen et décision sur les suites à lui donner.

Décision sur le point 7 d) de l'ordre du jour

Rôle des avantages découlant localement des projets dans les programmes de protection de l'environnement mondial, et

Décision sur le point 7 e) de l'ordre du jour

Réponse de la direction à l'étude sur le « Rôle des avantages découlant localement des projets dans les programmes de protection de l'environnement mondial »

18. Le Conseil prend bonne note du document GEF/ME/C.27/4 intitulé *Rôle des avantages découlant localement des projets dans les programmes de protection de l'environnement mondial. Première partie : Nature et conclusions de l'étude*, et approuve les recommandations suivantes :

- a) dès lors que les avantages découlant localement des projets contribuent de manière déterminante aux effets positifs et durables des interventions du FEM sur l'environnement mondial, ils doivent être pris en compte de manière plus systématique à tous les stades du cycle des projets ;
- b) les activités du FEM doivent être assorties de mécanismes permettant d'opérer des arbitrages entre les avantages découlant localement des projets et leurs effets positifs sur l'environnement mondial lorsque la situation interdit de gagner sur tous les fronts ;
- c) le FEM doit veiller à associer comme il convient les spécialistes des questions sociales et institutionnelles à toutes les étapes du portefeuille, afin de promouvoir les synergies entre les effets positifs des projets du FEM sur l'environnement mondial et leurs retombées au niveau local ;
- d) le Bureau de l'évaluation du FEM doit tenir compte de cette étude dans le cadre de son évaluation actuelle du calcul du surcoût.

19. Le Conseil prie le Secrétariat de travailler en collaboration avec les Agents et Organismes d'exécution pour préparer un train de mesures d'application de cette décision. Il prie également le Secrétariat et le Bureau de l'évaluation de prendre note des mesures adoptées pour donner suite à la réponse de la direction à l'étude, et de rendre compte de leur application dans le Relevé d'interventions de la direction, que le Bureau de l'évaluation présentera au Conseil à sa réunion de juin.

Décision sur le point 8 de l'ordre du jour

Dernières informations sur le DAR

20. Ayant examiné le document GEF/C.27/5/Rev.1 intitulé *Application du Dispositif d'allocation des ressources du FEM*, le Conseil se félicite des travaux lancés par le Secrétariat et les Agents d'exécution pour donner suite à la décision adoptée en septembre sur le DAR. Il prie le Secrétariat de lui rendre compte des progrès accomplis à sa réunion de juin 2006, de poursuivre ses consultations avec les pays afin de les aider à adopter le dispositif, et de faire participer les Organismes d'exécution — notamment les banques régionales de développement — au processus de planification.

Décision sur le point 9 de l'ordre du jour

Programme de travail

21. Le Conseil approuve un programme de travail¹ comprenant les projets visés en annexe, sous réserve des observations formulées en séance et des remarques complémentaires susceptibles d'être présentées au Secrétariat d'ici le 25 novembre 2005.

22. Le Conseil considère qu'à l'exception des projets :

- a) Brésil : Initiative d'utilisation durable du cerrado (Banque mondiale) ;
- b) Brésil : Prise en compte systématique de la biodiversité et renforcement des institutions au niveau national (Banque mondiale) ;
- c) Chine : Démonstration de l'exploitation commerciale d'autobus à pile à combustible, Phase II (PNUD) ;
- d) Croatie : Préservation et utilisation durable de la biodiversité de la côte dalmatienne par l'écoaménagement du littoral (PNUD) ;
- e) Kenya : Productivité agricole et gestion durable des sols (Banque mondiale) ;

¹ Le membre du Conseil représentant les États-Unis s'oppose au projet *Cuba : Aide à la mise en œuvre du programme national de lutte contre la désertification et la sécheresse* (PNUD), au motif qu'il profite à Cuba ; au *Projet régional (Yémen, Liban, Autorité palestinienne, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Jordanie, Soudan, Syrie) : Préservation des grands oiseaux planeurs par leur prise en compte dans les secteurs productifs clés le long des voies de migration de la vallée du Rift et de la mer Rouge* (PNUD), au motif qu'il profite à la Syrie et au Soudan ; au projet *Mauritanie : Initiative pour l'utilisation de l'énergie solaire dans l'ADRAR et production décentralisée d'électricité sur le littoral nord dans des unités hybrides (éolien/gazole)* (PNUD), en raison du récent coup d'État dans ce pays, qui remet gravement en question la réussite et la viabilité du projet ; au *Projet mondial : Programme d'aide aux points focaux nationaux*, au motif que la Composante 1 ne vise pas à renforcer les capacités et constitue donc une utilisation inappropriée des fonds du projet ; et au projet *Chine : Démonstration de l'exploitation commerciale d'autobus à pile à combustible, Phase II* (PNUD), au motif qu'il n'est pas d'un bon rapport qualité-coût, n'est pas viable et n'est pas transposable.

- f) Mauritanie : Initiative pour l'utilisation de l'énergie solaire dans l'ADRAR et production décentralisée d'électricité sur le littoral nord dans des unités hybrides (éolien/gazole) (PNUD) ;
- g) Projet régional (Biélarus, Bulgarie, Fédération de Russie, Kazakhstan, Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Ukraine, Macédoine) : Financement d'investissements dans les équipements à haut rendement et les énergies renouvelables pour atténuer le changement climatique (PNUE) ;
- h) Projet régional (Cameroun, Mali, République centrafricaine, Bénin, Togo, Gabon, Rwanda, Congo, RD Congo, Burundi) : Premier projet régional de renforcement des capacités pour le développement de mini/microcentrales hydrauliques et investissement dans l'électrification des zones rurales en Afrique subsaharienne (PNUD) ;
- i) Projet régional (Yémen, Liban, Autorité palestinienne, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Jordanie, Soudan, Syrie) : Préservation des grands oiseaux planeurs par leur prise en compte dans les secteurs productifs clés le long des voies de migration de la vallée du Rift et de la mer Rouge (PNUD) ;

tous les projets présentés dans le cadre du programme de travail sont ou seront conformes à l'Instrument et aux politiques et procédures du FEM et peuvent être agréés par le DG pour être soumis à l'aval de l'Agent ou de l'Organisme d'exécution compétent. Toutefois, avant de donner son agrément, le DG adressera aux membres du Conseil la dernière mouture des descriptifs de projet, assortie de toutes les observations du Conseil sur le programme de travail. Il accompagnera en outre ces descriptifs d'une explication satisfaisante de la façon dont il aura été tenu compte de ces observations et des remarques résultant de l'examen du STAP. Enfin, il confirmera que le projet reste conforme à l'Instrument et aux politiques et procédures du FEM.

23. S'agissant des projets visés au paragraphe 22 ci-dessus, le Conseil prie le Secrétariat de prendre les dispositions nécessaires pour que les membres du Conseil reçoivent le texte définitif des descriptifs de projet et, dans un délai de quatre semaines, communiquent les réserves qu'ils peuvent avoir au DG, avant que celui-ci ne donne son aval à un descriptif de projet et ne le transmette à l'Agent ou l'Organisme d'exécution pour approbation finale. Ces projets pourront être réexaminés lors d'une future réunion du Conseil, à la demande d'au moins quatre Membres. Avant de transmettre les projets au Conseil, le DG doit s'assurer que les observations du Conseil ont été dûment prises en compte dans le texte définitif des descriptifs correspondants.

24. S'agissant des deux projets suivants :

- a) Projet régional (Afrique) : Partenariat stratégique pour un fonds d'investissement à l'appui d'une pêche écologiquement viable dans les grands écosystèmes marins d'Afrique subsaharienne (phase I de trois phases) (Banque mondiale), et
- b) Projet régional (Asie/Pacifique) : Fonds d'investissement en partenariat Banque mondiale/FEM pour la lutte contre la pollution dans les grands écosystèmes marins de l'Asie de l'Est (phase I de trois phases) (Banque mondiale),

le Conseil donne son approbation à leur mise en œuvre, étant entendu que les modalités révisées pour le suivi des résultats seront applicables. Il considère que ces deux projets présentés dans le cadre du programme de travail sont ou seront conformes à l'Instrument et aux politiques et procédures du FEM. Le Conseil prie le Secrétariat de veiller à ce que ses membres reçoivent le projet final des descriptifs correspondants et, dans un délai de quatre semaines, communiquent les réserves qu'ils peuvent avoir au Directeur général avant que celui-ci ne donne son agrément aux sous-projets.

25. Le Conseil prie le Secrétariat de préparer, en collaboration avec les Agents et Organismes d'exécution, un projet de document d'orientation précisant les rôles et les atouts respectifs de ces Agents (aspects visés par l'Instrument) et de ces Organismes, et de le soumettre à son examen en juin 2006.

26. Le Conseil décide que les projets approuvés au plan technique, mais non inscrits au programme de travail présenté au Conseil en raison de contraintes financières, seront dûment examinés dans la perspective du prochain programme de travail.

27. Sous réserve d'un pouvoir d'engagement suffisant, le Conseil approuve un financement supplémentaire de 35 000 000 de dollars au titre du Programme de microfinancements pour le prochain programme de travail présenté entre deux réunions du Conseil.

Décision sur le point 10 de l'ordre du jour

Mode de sélection du Directeur général et Président du Fonds

28. Ayant examiné le document GEF/C.27/7, le Conseil salue et approuve la proposition des Agents d'exécution qui vise à établir une procédure bien définie accompagnée d'un calendrier précis pour conduire des consultations sérieuses et transparentes avec tous ses membres pendant le processus de sélection du directeur général et président du Fonds. Du fait des consultations qui auront lieu pendant tout le processus, le Conseil décide que les Agents d'exécution recommanderont une candidature à sa décision ².

29. Le Conseil prie les Agents d'exécution de lancer le processus retenu pour sélectionner un directeur général et président du Fonds pour un mandat de trois ans à compter du 14 juillet 2006. Dans cette perspective, le Conseil approuve le mandat du directeur général, la procédure d'annonce de la vacance du poste et le mandat d'un cabinet-conseil indépendant chargé d'aider à procéder à une première sélection. Le Conseil approuve aussi un montant de 180 000 dollars pour financer le processus de sélection. Ce montant est à inscrire au poste « Banque mondiale » du budget de fonctionnement du FEM pour l'exercice 06.

Décision sur le point 11 de l'ordre du jour Troisième Assemblée du FEM

30. Le Conseil remercie sincèrement le Gouvernement sud-africain qui a généreusement proposé d'accueillir la troisième Assemblée du FEM et déclare que l'Assemblée et les réunions connexes se tiendront au Cap, en Afrique du Sud, du 27 août au 1^{er} septembre 2006.

² Compte tenu du conflit d'intérêt inhérent au mode de sélection retenu pour le directeur général, le membre du Conseil représentant les États-Unis ne se rallie pas à cette décision, considérant que les Agents d'exécution ne doivent pas proposer une seule candidature, mais trois.

31. Le Conseil prend bonne note de l'offre de l'Afrique du Sud qui apportera 660 000 dollars sous forme de contributions en espèces et en nature, et de services. Afin de couvrir les dépenses supplémentaires susceptibles d'être encourues par l'Afrique du Sud pour accueillir l'Assemblée, le Conseil prie le Secrétariat de :

- a) réduire les coûts en organisant l'Assemblée sur deux jours de façon à limiter les frais d'hôtel et de repas ;
- b) solliciter la contribution d'autres bailleurs de fonds ;
- c) examiner d'autres possibilités de réduire les coûts.

32. Le Conseil autorise le Secrétariat à utiliser les ressources de la Caisse du FEM si les mesures a) et b) ci-dessus ne permettent pas de couvrir les besoins de financement.

33. Le Conseil demande au Secrétariat de préparer le budget de l'Assemblée, qui sera inscrit en tant qu'initiative spéciale au budget de fonctionnement de 2007.

Décision sur le point 12 a) de l'ordre du jour Renforcement de l'aide aux membres du Conseil

34. Ayant examiné le document GEF/C.27/8 intitulé *Coût administratif du programme d'aide aux membres du Conseil*, le Conseil approuve³ le programme et décide d'ajouter 64 000 dollars au budget de fonctionnement du Secrétariat pour 2006 afin de couvrir le coût annuel de ce programme.

Décision sur le point 12 b) de l'ordre du jour Informatique de gestion

35. Ayant examiné le document GEF/C.27/10 intitulé *Informatique de gestion*, le Conseil reconnaît qu'il est nécessaire d'adopter un système intégré de gestion efficace pour permettre au FEM et à ses partenaires de gagner en efficacité dans tous les secteurs d'activité de l'institution. Le Conseil souscrit à la proposition présentée dans le document en vue de la mise en place d'un système intégré de gestion et approuve une dotation de 700 000 dollars au titre d'une initiative spéciale supplémentaire à inscrire au budget de fonctionnement du FEM pour l'exercice 06.

36. Le Conseil charge le Secrétariat de lui rendre compte des progrès réalisés sur cette question à sa réunion de décembre 2006.

Décision sur le point 12 c) de l'ordre du jour Année internationale des déserts et de la désertification

37. Le Conseil reconnaît que l'Année internationale des déserts et de la désertification — qui se tiendra en 2006, comme en a décidé l'Assemblée générale des Nations Unies — offre une occasion unique au FEM de mieux faire connaître dans le monde entier les menaces que fait peser la dégradation des sols et les moyens d'y remédier dans une perspective de développement

³ Le membre du Conseil représentant les États-Unis s'oppose à l'approbation d'un doublement de l'aide aux membres du Conseil au motif que cette augmentation n'est pas compensée par une réduction équivalente des autres postes du budget de fonctionnement.

durable. Il approuve⁴ un montant de 275 000 dollars au titre d'une initiative spéciale à inscrire au budget de fonctionnement du FEM pour l'exercice 06-07, afin d'aider à financer les activités suivantes :

- a) un examen des ressources mobilisées et de l'état des financements pour lutter contre la désertification, qui sera conjointement réalisé par le Secrétariat du FEM, les Agents et Organismes d'exécution et le Mécanisme mondial ;
- b) la tenue d'un forum pendant l'Assemblée du FEM en 2006 sur la gestion durable des sols ;
- c) la tenue d'une session spéciale sur les indicateurs de gestion durable des sols lors de la Conférence scientifique internationale de l'UNESCO sur le devenir des terres arides ;
- d) une contribution à la dernière réunion de préparation de l'Année internationale des déserts et de la désertification, organisée par l'ONU à Alger, pour favoriser la participation d'acteurs clés — dont les femmes et les jeunes — des pays concernés ; et
- e) la présentation des projets du FEM par les organismes d'exécution des pays en développement au cours de réunions et conférences organisées dans le cadre de l'Année internationale des déserts et de la désertification.

Décision sur le point 13 de l'ordre du jour

Composantes d'une stratégie de prévention des risques biotechnologiques

38. Ayant examiné les composantes d'une stratégie de prévention des risques biotechnologiques (document GEF/C.27/12), le Conseil (sans préjudice de la question distincte du financement) se réjouit des propositions présentées comme base de développement d'une stratégie qui permettra d'orienter l'aide du FEM en vue de l'application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, en tenant compte des observations formulées pendant la réunion. Le Conseil charge le Secrétariat de travailler en consultation avec les Agents et Organismes d'exécution pour préparer un projet de stratégie de prévention des risques biotechnologiques qui lui sera soumis pour examen et avis au début de l'année 2006. À la lumière des observations reçues du Conseil et des décisions prises à la troisième réunion de la Conférence des parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto en mars 2003, le Secrétariat préparera un projet de stratégie qu'il soumettra par courrier à l'examen et à l'approbation du Conseil avant sa réunion de juin 2006.

Décision sur le point 14 de l'ordre du jour *Stratégie de mobilisation du secteur privé*

39. Ayant examiné le document GEF/C.27/13 intitulé *Stratégie de mobilisation accrue du secteur privé*, le Conseil souligne l'importance du renforcement de la participation du secteur privé à l'action du FEM. Les membres du Conseil sont invités à soumettre par écrit leurs observations sur le projet de stratégie avant le 31 décembre 2005. Le Conseil prie le Secrétariat

⁴ Le membre du Conseil représentant les États-Unis s'oppose à l'approbation de ce poste budgétaire au motif que la catégorie « initiative spéciale » du budget de fonctionnement ne peut être légitimement utilisée à cette fin.

de compléter la stratégie sur la base des délibérations et observations écrites du Conseil, et de la soumettre à son examen et approbation à sa réunion de juin 2006.

Décision sur le point 15 de l'ordre du jour *Activités relatives aux forêts*

40. Ayant examiné le document GEF/C.27/14 intitulé *Activités relatives aux forêts*, le Conseil se félicite de la présentation de ce rapport qui décrit la contribution actuelle du FEM à la gestion durable des forêts. Il observe que le document offre une bonne base de départ pour les prochaines activités du FEM dans ce domaine. Le Secrétariat du FEM et les Agents et Organismes d'exécution sont priés de poursuivre leur étude des effets positifs que pourrait avoir un accroissement de l'aide du FEM à l'aménagement durable des forêts, et sont chargés de chiffrer les formules qui pourraient être retenues à cette fin. Ce travail devra tenir compte des répercussions possibles sur le DAR et contribuer aux activités qui visent actuellement à définir plus précisément les stratégies et les programmes d'opérations dans les domaines d'intervention.

Décision sur le point 16 de l'ordre du jour *Examen du plan d'action*

41. Le Conseil prend note du document GEF/C.25/12 intitulé *Examen du plan d'action pour donner suite aux recommandations visant à améliorer les résultats du FEM*. Il prie le Secrétariat de continuer à suivre le plan d'action et de lui en présenter une version actualisée en décembre 2006.

Décision sur le point 17 de l'ordre du jour *Coût-efficacité des projets du FEM*

42. Ayant examiné le document GEF/C.25/11 intitulé *Analyse coût-efficacité des projets du FEM*, le Conseil prie instamment le Secrétariat et les Agents et Organismes d'exécution de continuer à réaliser des analyses de l'efficacité des activités par rapport à leur coût lors de la préparation des projets du FEM, et de fournir des éléments plus clairs à l'appui de cette analyse dans le résumé analytique qui accompagne les projets présentés pour inscription au programme de travail.

Décision sur le point 18 de l'ordre du jour *Questions diverses*

43. Le Conseil prend bonne note des documents GEF/C.27/Inf.5 intitulé *Review of the Non-Governmental Organization Network of the GEF*, et GEF/C.27/Inf.13 intitulé *GEF-NGO Network Response to the Independent Review of the GEF-NGO Network*, et prie le Secrétariat de travailler en consultation avec les principaux acteurs concernés, dont le réseau FEM-ONG, pour préparer un document qu'il soumettra à son examen.

Points saillants des délibérations du Conseil

44. Les travaux du Conseil sur les différents points de son ordre du jour et les décisions en résultant ont donné lieu aux explications, précisions et interprétations suivantes, résumées par les présidents.

Point 4 de l'ordre du jour *STAP*

45. Reconnaissant l'importance du travail scientifique et technique assuré par le STAP, le Conseil prie ce groupe de communiquer les conclusions de ses ateliers lorsqu'il en organise.

46. Notant l'importance d'un maintien de l'aide aux activités habilitantes, certains Membres demandent que l'application du DAR ne nuise pas à l'aptitude des pays à entreprendre de telles activités.
47. Un Membre déclare que des ressources supplémentaires sont nécessaires pour exécuter les stratégies nationales de préservation de la biodiversité et demande que les projets proposés dans ce domaine montrent comment ils tiennent compte de la stratégie nationale et des objectifs de la Convention sur la diversité biologique.
48. Un Membre se déclare favorable aux activités visant à préparer un programme de travail sur la biodiversité des îles dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et demande que des ressources suffisantes soient affectées aux projets à l'appui de ce programme de travail dans le domaine d'intervention « diversité biologique ».
49. Plusieurs Membres se félicitent de l'appui apporté à l'évaluation des besoins technologiques au titre de la CDB.
50. Certains Membres sont d'avis que des contributions financières volontaires ne suffiront pas pour l'application de la SAICM et que d'autres ressources doivent être trouvées.
51. Un certain nombre de Membres indiquent que le Conseil doit voir dans quelle mesure les conclusions et recommandations de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques sont en rapport avec le mandat du FEM. Un membre du Conseil prie le Secrétariat de préparer un document pour la prochaine réunion du Conseil sur les possibilités de contribution du FEM à la réalisation des objectifs de la SAICM, conformément au paragraphe 3 de l'Instrument qui dispose que « [L]e surcoût convenu d'activités visant à améliorer l'environnement de la planète et concernant la gestion des substances chimiques peut faire l'objet d'un tel financement, pour autant que lesdites activités se rapportent aux domaines d'intervention visés ci-dessus ».
52. Un Membre fait observer au Conseil que la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, qui s'est tenue du 14 au 16 septembre 2005 à New York, a reconnu qu'il fallait un cadre institutionnel plus homogène de gouvernance internationale de l'environnement.
53. Un Membre souligne que les fonds pour le changement climatique ne peuvent être placés sur le même plan que les activités de base du FEM ; un autre fait observer que le Dispositif d'allocation des ressources ne s'appliquera pas à ces fonds.
54. Un Membre met en garde contre la répétition inutile des informations à communiquer en application des Conventions et demande au FEM de tirer le meilleur parti de son expérience des autres dispositifs lorsqu'il s'agit de financer la préparation de rapports et d'évaluations comme les PANA.
55. Il est noté que la Conférence des parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto doit préparer une directive sur le Fonds d'adaptation au changement climatique que le FEM devra veiller à appliquer.

Point 7 de l'ordre du jour Suivi et évaluation

56. Plusieurs Membres constatent avec inquiétude que les crédits affectés à l'exécution du troisième bilan global par le cabinet ICF Consultancy ont été dépassés et prient le Bureau de l'évaluation de fournir un complément d'information justifiant ce dépassement au regard du mandat de la mission d'étude, des produits finals, du budget général du troisième bilan global et des clauses contractuelles.

Point 7a) de l'ordre du jour Politique de suivi et d'évaluation du FEM

57. Plusieurs Membres saluent la qualité, la structure et la teneur de la politique proposée et soulignent son importance pour le renforcement du suivi et de l'évaluation au sein du FEM.

58. Certains Membres demandent des informations supplémentaires sur les conséquences financières de la politique. Bien que les coûts liés au Bureau de l'évaluation aient été intégrés au plan de travail quadriennal, le renforcement du suivi et de l'évaluation peut entraîner une augmentation du budget de ces activités pour certains projets. Les membres du Conseil seraient heureux d'avoir des renseignements complémentaires sur le programme de formation proposé, et certains demandent que le Secrétariat, les ONG et les représentants des gouvernements puissent bénéficier de l'action de renforcement des capacités de suivi et d'évaluation au FEM.

59. Un certain nombre de Membres prennent bonne note des explications sur les dispositions relatives à la communication de l'information ; le champ des normes minimales pour les évaluations des projets de moyenne envergure dans l'Évaluation conjointe du cycle des activités du FEM et des modalités applicables, et l'attention dont elles font l'objet ; le champ des évaluations préalables des partenaires du FEM ; les activités de gestion des savoirs du Bureau ; et les liens entre la politique et les recommandations de FEM-4. Certains Membres invitent également le Bureau à poursuivre et élargir ses consultations avec les organes et bureaux d'évaluation. Ils notent que le Bureau de l'évaluation participera aux réunions régionales du FEM.

60. Plusieurs Membres proposent que des précisions supplémentaires soient données sur l'utilisation de certaines expressions (« Gestion du FEM », par exemple) et la répartition des tâches entre le Bureau de l'évaluation, le Secrétariat du FEM et les Agents et Organismes d'exécution, ainsi que sur l'approbation et la révision de la politique (qui relèvent du Conseil).

Point 7 b) de l'ordre du jour Interaction entre le Bureau de l'évaluation et le Conseil du FEM : solutions possibles

61. La plupart des Membres font remarquer que l'option 1 est actuellement la formule la mieux adaptée car ils estiment tous que les travaux sur le suivi et l'évaluation leur donnent une très bonne occasion de s'exprimer sur les politiques et stratégies du Conseil ; tous souhaitent donc y être associés. Par ailleurs, la plupart des membres indiquent que l'option 1 est probablement la moins coûteuse, du point de vue financier et des ressources humaines. Il faudrait prévoir suffisamment de temps pendant les réunions du Conseil pour examiner les questions de suivi et d'évaluation ainsi que les rapports du Bureau de l'évaluation. Certains Membres déclarent que l'option 3 devrait être réenvisagée ultérieurement, peut-être après un an d'application de l'option 1. En outre, certains Membres demandent au Bureau d'évaluer ce qui se fait dans d'autres organisations en matière d'institutionnalisation des unités et comités

d'évaluation, en particulier les impératifs juridiques et administratifs ayant motivé la création de ces organes, le coût de leur fonctionnement, leur composition et leur mandat. Cette évaluation sera présentée au Conseil en juin sous la forme d'un document d'information.

62. Le membre du Conseil représentant les États-Unis se déclare en faveur de la création d'un comité d'évaluation et propose aussi la création d'un comité de vérification.

Point 7 c) de l'ordre du jour Modes de préparation et de présentation du Relevé d'interventions de la direction du FEM

63. La plupart des Membres approuvent globalement les modes de préparation et de présentation du RID. Un des membres souligne que les points du RID qui ont été avalisés ou deviennent sans objet doivent être classés.

Point 7 d) de l'ordre du jour Rôle des avantages découlant localement des projets dans les programmes de protection de l'environnement mondial

64. Plusieurs Membres saluent la qualité, la structure et la teneur de l'évaluation.

65. Plusieurs Membres indiquent et considèrent que les avantages découlant localement des projets sont, dans de nombreux cas, déterminants pour la pérennité des effets positifs sur le patrimoine écologique mondial. On note qu'il est important de trouver un juste milieu entre les avantages locaux et les avantages mondiaux des projets du FEM. D'autres Membres déclarent que les avantages locaux ne doivent pas « compromettre » les avantages au niveau mondial.

66. Le représentant des ONG est en faveur d'une interprétation nuancée et contextuelle de certaines des meilleures pratiques mises en exergue, telles que les projets mixtes, la décentralisation et la cogestion dans le cadre du domaine d'intervention « diversité biologique ».

67. Il est rappelé qu'il est important que le Bureau de l'évaluation réexamine la question des modes de calcul du surcoût dans le cadre de sa prochaine évaluation.

Point 8 de l'ordre du jour Dernière informations sur le DAR

68. Certains Membres prient le Secrétariat de lui communiquer une répartition par pays et par projet des ressources allouées pendant FEM-2 et FEM-3 pour les comparer aux allocations prévues pour FEM-4 dans le cadre du DAR.

69. Un certain nombre de Membres prient la direction du FEM de ne pas saisir le Conseil de points ou questions qui relèvent de la compétence de la direction ou qui ont déjà fait l'objet de directives du Conseil.

70. Un certain nombre de Membres rappellent que les ressources prévues pour le DAR ne sont allouées qu'à titre indicatif et que les fonds du FEM ne seront engagés que lorsque des projets de qualité auront été approuvés dans le cadre du cycle normal des projets.

71. De nombreux Membres soulignent l'importance de l'examen à mi-parcours, qui fournira des informations décisives concernant les effets du DAR sur les opérations du FEM et les acteurs concernés.

72. Le Secrétariat et les Agents et Organismes d'exécution du FEM sont priés d'anticiper les besoins d'information en fournissant des éléments précis et complets sur le DAR de façon à permettre aux pays de mieux comprendre le dispositif et sont invités à aller au-devant de leurs préoccupations.

73. Plusieurs Membres soulignent que des consultations et communications franches et régulières avec les pays sont déterminantes pour une bonne gestion des projets en instance.

Point 9 de l'ordre de jour Programme de travail

74. Un membre du Conseil constate avec inquiétude l'absence dans le programme de travail de projets liés aux substances appauvrissant la couche d'ozone et aux POP.

75. Un certain nombre de Membres s'inquiètent de l'interprétation trop rigide des avantages comparatifs des Agents d'exécution sur la base de l'annexe D de l'Instrument.

76. Dans le cadre des discussions sur le projet *Programme de valorisation de l'énergie géothermique de la vallée du Rift (ArGeo)* (PNUE), certains Membres se déclarent préoccupés par la remise en question *a posteriori* des avantages comparatifs du PNUE. Ils font observer que les doutes auraient dû être exprimés au moment de l'approbation du financement PDF. Ils prient le DG d'inclure le projet dans le prochain programme de travail présenté entre deux réunions du Conseil, sous réserve de l'approbation technique des opérations et de la disponibilité des ressources.

77. Le Conseil reconnaît le bien-fondé de l'échelonnement des projets et fait remarquer qu'il existe des précédents au FEM en la matière.

78. Un membre du Conseil fait observer que le DAR permettra aux pays d'utiliser les ressources qui leur sont allouées à titre indicatif pour financer leur programme de microfinancements.

79. Plusieurs Membres demandent que les résumés des projets présentés dans la note d'accompagnement du programme de travail comprennent un descriptif des effets positifs au niveau mondial et des coûts y afférents.

80. S'agissant du projet *Chine : Démonstration de l'exploitation commerciale d'autobus à pile à combustible*, le PNUD est prié de répondre aux interrogations des membres du Conseil sur la viabilité, la transposabilité et les modalités du projet avant d'en représenter le descriptif final aux membres du Conseil et à l'approbation du DG.

81. Le Secrétariat et les Agents d'exécution sont priés de faire en sorte que les activités au titre de la composante 1 du Programme d'aide aux points focaux nationaux servent à renforcer les capacités des points focaux des pays bénéficiaires.

Point 10 de l'ordre du jour Mode de sélection du directeur général et président du Fonds

82. Le Conseil accueille avec satisfaction le processus de consultation accompagné d'un échéancier précis proposé par les Agents d'exécution mais fait observer que le calendrier des différentes étapes doit être souple, l'objectif restant d'aboutir à une décision finale à la prochaine réunion du Conseil.

83. Le Conseil reconnaît que le DG doit être choisi en fonction de ses compétences et de son mérite.

84. Plusieurs Membres proposent que le poste de DG alterne entre les pays bénéficiaires et non bénéficiaires à l'instar de la coprésidence des réunions du Conseil.

Point 11 de l'ordre du jour Troisième Assemblée du FEM

85. De nombreux Membres se déclarent résolument en faveur de la tenue de la troisième Assemblée du FEM en Afrique. Les Membres se réjouissent aussi de la possibilité de se rendre sur le site des projets du FEM dans la région.

86. Les membres du Conseil déclarent que cette manifestation doit être à l'image des réunions dans le monde de l'entreprise, avoir des objectifs précis et être efficace par rapport à son coût.

87. Si d'autres donateurs contribuent financièrement à l'organisation de l'Assemblée, le Gouvernement finlandais se déclare prêt à aider le pays hôte à prendre en charge les coûts de la manifestation. Dans le même ordre d'idées, le représentant du Danemark déclare que les membres de son groupe de pays seraient prêts à en faire de même.

88. Le représentant de l'Afrique du Sud remercie les membres du Conseil de leur soutien et de leur confiance en la capacité de son pays à accueillir l'Assemblée.

Point 12(a) de l'ordre du jour Renforcement de l'aide aux membres du Conseil

89. De nombreux Membres approuvent l'idée d'un financement pour les aider à communiquer avec les membres de leur groupe de pays et à organiser avec eux des rencontres afin de préparer les réunions du Conseil.

Point 12 b) de l'ordre du jour Informatique de gestion

90. Plusieurs membres du Conseil disent souhaiter que les Membres et les points focaux aient accès au système intégré de gestion.

Point 12 c) de l'ordre du jour Année internationale des déserts et de la désertification

91. Le Conseil relève le caractère exceptionnel de l'appui du FEM à l'Année internationale des déserts et de la désertification, justifié par son mandat dans le domaine de la gestion durable des sols, et déclare que cette contribution ne doit pas créer un précédent pour d'autres années internationales.

92. Lors de la préparation des activités prévues pour l'Année internationale des déserts et de la désertification, le Secrétariat et les Agents et Organismes d'exécution devront veiller à ce que toutes les activités bénéficient aussi au FEM, quitte à en modifier certaines le cas échéant.

93. Un membre du Conseil propose que le forum qui se tiendra lors de l'Assemblée sur la gestion durable des sols prévoie de mettre en commun les savoirs traditionnels sur les modes de vie en milieu désertique.

Point 13 de l'ordre du jour Composantes d'une stratégie de prévention des risques biotechnologiques

94. Le Conseil souligne l'importance du financement du FEM à l'appui du renforcement des capacités pour la mise en œuvre des cadres nationaux de promotion de la biosécurité.
95. Le Conseil se réjouit de l'évaluation des activités de prévention des risques biotechnologiques, qui sera très utile dans le cadre de la préparation des futures activités.
96. Un certain nombre de Membres saluent l'aide spécialisée et déterminée que le PNUE accorde aux pays pour préparer leur cadre national de biosécurité.
97. Plusieurs Membres notent l'importance des directives découlant du Protocole de Cartagena. Ils notent en particulier que l'examen du plan d'action pour le renforcement des capacités, qui sera réalisé en mars prochain par la Conférence des parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto, devrait être intégré à la stratégie du FEM pour la prévention des risques biotechnologiques.
98. Plusieurs Membres rappellent qu'il faut adapter les projets aux besoins de chaque pays, et demandent l'adoption de critères clairs pour préciser les circonstances dans lesquelles l'aide est accordée à l'échelon national ou au niveau régional.
99. De nombreux Membres demandent des précisions sur la disponibilité des ressources permettant de mettre en œuvre les projets régionaux de biosécurité dans le cadre du DAR, et demandent des informations supplémentaires sur la façon dont les projets régionaux seront exécutés.
100. Certains Membres notent que les secteurs de la biosécurité et de la biodiversité pourraient se disputer les ressources, et demandent une meilleure intégration de la prévention des risques biotechnologiques dans le portefeuille du FEM sur la diversité biologique.
101. Un membre du Conseil propose de faire de la biosécurité un domaine d'intervention à part entière du FEM.
102. Le Secrétariat est prié de consulter le STAP sur la façon de mieux intégrer la prévention des risques biotechnologiques dans le portefeuille du FEM sur la diversité biologique.
103. De nombreux membres du Conseil soulignent l'importance de la communication, de l'information et de la consultation des parties prenantes aux projets de promotion de la biosécurité.
104. Certains Membres conseillent d'éviter d'utiliser les centres régionaux existants pour renforcer les capacités lorsque le mandat de ces centres ne coïncide pas parfaitement avec les dispositions du Protocole de Cartagena. Un des membres demande que l'aide couplée aux projets de promotion de la biosécurité et de prévention des risques biotechnologiques (paragraphe 24 (e) du document) soit limitée à la coopération avec des partenaires bilatéraux parties au Protocole de Cartagena.

105. Plusieurs Membres soulignent l'importance de la participation des entités du secteur privé des pays bénéficiaires, notamment les associations professionnelles, pour continuer à développer la stratégie.
106. Quelques Membres proposent au FEM de solliciter la contribution des départements chargés du secteur privé au sein des banques régionales de développement et des organismes d'aide bilatérale.
107. Plusieurs Membres proposent d'inviter des représentants du secteur privé aux réunions du Conseil auxquelles ils assisteraient en tant qu'observateurs.
108. Plusieurs Membres demandent que le domaine d'intervention « POP » fasse partie intégrante de la prochaine version de la stratégie.
109. Plusieurs Membres attendent avec intérêt l'évolution de la proposition de création d'un fonds pilote, solution innovante pour s'assurer de la participation du secteur privé. Le Conseil indique qu'il est important de définir les caractéristiques du fonds, notamment du point de vue de l'incidence du DAR.
110. Les membres du Conseil soulignent qu'il est important que le module de gestion de l'information sur les partenariats avec le secteur privé fasse partie du système général de gestion des connaissances du FEM.
111. L'importance du rôle des microentreprises et des petites et moyennes entreprises est signalé et il est proposé que la stratégie tienne compte des enseignements tirés du Programme de microfinancements.

Point 15 de l'ordre du jour Activités du FEM relatives aux forêts

112. Certains Membres considèrent que les activités liées aux forêts doivent être abordées de façon plus efficace et plus coordonnée et propose l'exécution d'activités visant à promouvoir l'exploitation forestière à faible impact, à lutter contre l'abattage illégal et à renforcer la capacité à gérer durablement la forêt.
113. Un membre du Conseil salue la contribution du FEM aux actions en faveur des forêts, mais constate qu'elle est relativement faible par rapport à l'ampleur du problème.
114. Plusieurs Membres indiquent qu'il est important de financer davantage de projets dans le bassin du Congo, qui abrite la deuxième plus grande forêt tropicale au monde, et relèvent aussi que l'Afrique centrale est l'un des plus grands puits de carbone du monde.
115. Plusieurs Membres invitent le FEM à accroître son aide aux systèmes forestiers hors des zones protégées et à faire participer les populations locales à leur gestion. À ce propos, les membres du Conseil mettent en avant les avantages locaux qui pourraient découler des interventions financées par le FEM.
116. Les ONG demandent que les activités relatives aux forêts soient clairement liées à la réduction de la pauvreté.

117. Plusieurs Membres demandent que les impacts et les résultats des projets liés aux forêts soient davantage soumis à des évaluations qualitatives.

118. Quelques Membres demandent au Secrétariat et aux Agents et Organismes d'exécution de préparer plusieurs formules allant du statu quo à l'adoption d'un nouveau programme d'opérations lorsqu'ils établiront un document, destiné au Conseil, sur les coûts et les avantages d'un élargissement de la contribution du FEM à l'aménagement durable des forêts.

Point 16 de l'ordre du jour Examen du plan d'action

119. Un membre du Conseil fait savoir qu'elle présentera un commentaire écrit sur ce point de l'ordre du jour. Le commentaire à consigner au compte rendu conjoint est le suivant : le document GEF/C.25/12/Rev.1 devrait comporter les deux colonnes supplémentaires suivantes : « Motif du retard » et « Nouvelle date d'achèvement prévue ».

ANNEXE

Projets inscrits au programme de travail approuvé⁵

Diversité biologique

1. **Projet régional (Guatemala, Honduras, Brésil, El Salvador, Pérou) :** Préservation de la biodiversité dans la culture du café : Transformation des modes de production par l'augmentation de la demande de café portant le label de « développement durable » (PNUD) (Financement du FEM : 12 millions de dollars)
2. **Projet régional (Yémen, Liban, Autorité palestinienne, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Jordanie, Soudan, Syrie) :** Préservation des grands oiseaux planeurs par leur prise en compte dans les secteurs productifs clés le long des voies de migration de la vallée du Rift et de la mer Rouge (phases I et II) (PNUD) (Financement du FEM : 9,74 millions de dollars)
3. **Brésil :** Initiative d'utilisation durable du cerrado (Banque mondiale) (Financement du FEM : 13 millions de dollars)
4. **Brésil :** Prise en compte systématique de la biodiversité et renforcement des institutions au niveau national (Banque mondiale) (Financement du FEM : 22 millions de dollars)
5. **Colombie :** Fonds fiduciaire à l'appui du réseau national de zones protégées (Banque mondiale) (Financement du FEM : 15 millions de dollars)
6. **Croatie :** Préservation et utilisation durable de la biodiversité de la côte dalmatienne par l'écoaménagement du littoral (PNUD) (initialement inscrit au programme de travail présenté en juillet entre deux réunions, et représenté) (PNUD) (Financement du FEM : 6,99 millions de dollars)
7. **Mexico :** Services écologiques (Banque mondiale) (Financement du FEM : 15 millions de dollars)

Changements climatiques

8. **Projet régional (Biélorus, Bulgarie, Fédération de Russie, Kazakhstan, Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Ukraine, Macédoine) :** Financement d'investissements dans les équipements à haut rendement et les énergies renouvelables pour atténuer le changement climatique (PNUE/BERD) (Financement du FEM : 3 millions de dollars)
9. **Projet régional (Cameroun, Mali, République centrafricaine, Bénin, Togo, Gabon, Rwanda, Congo, RD Congo, Burundi) :** Premier projet régional de renforcement des capacités pour le développement de mini/microcentrales hydrauliques et investissement dans l'électrification des zones rurales en Afrique subsaharienne (PNUD) (Financement du FEM : 18,58 millions de dollars)
10. **Biélorus :** Suppression des obstacles à une meilleure maîtrise de l'énergie dans le secteur public (PNUD) (Financement du FEM : 1,40 million de dollars)
11. **Chine :** Démonstration de l'exploitation commerciale d'autobus à pile à combustible, phase II (PNUD) (Financement du FEM : 5,77 millions de dollars)
12. **Colombie :** Programme national intégré d'adaptation au changement climatique : écosystèmes de haute montagne, zones insulaires des Caraïbes colombiennes et santé humaine (Banque mondiale)

⁵ Le financement du FEM correspond à la demande de financement pour le projet et ne comprend pas les financements PDF déjà approuvés.

(Financement du FEM : 5,30 millions de dollars)

13. **Kiribati** : Programme national d'adaptation au changement climatique – Phase pilote de mise en œuvre (KAP-II) (Banque mondiale) (Financement du FEM : 1,80 million de dollars)

14. **Mauritanie** : Initiative pour l'utilisation de l'énergie solaire dans l'ADRAR et production décentralisée d'électricité sur le littoral nord, dans des unités hybrides (éolien/gazole) (PNUD) (Financement du FEM : 2,70 millions de dollars)

15. **Pérou** : Deuxième communication nationale en application de la CCNUCC (PNUD) (Financement du FEM : 1,80 million de dollars)

Eaux internationales

16. **Projet régional (Afrique)** : Partenariat stratégique pour un fonds d'investissement à l'appui d'une pêche écologiquement viable dans les grands écosystèmes marins d'Afrique subsaharienne (phase I de trois phases) (Banque mondiale) (Financement du FEM : 13 millions de dollars)

17. **Projet régional (Asie/Pacifique)** : Fonds d'investissement en partenariat Banque mondiale/FEM pour la lutte contre la pollution dans les grands écosystèmes marins de l'Asie de l'Est (phase I de trois phases) (Banque mondiale), (Financement du FEM : 25 millions de dollars)

Dégradation des sols

18. **Projet régional (Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Sierra Leone)** : Gestion intégrée du Massif du Fouta Djallon (FDH-INRM) (phases I et II) (PNUE) (Financement du FEM : 11 millions de dollars)

19. **Cameroun** : Gestion durable des écosystèmes agro-pastoraux et des sols dans le cadre du programme d'aide au Programme national de développement participatif (PNDP) (Banque mondiale) (Financement du FEM : 6 millions de dollars)

20. **Cuba** : Aide à la mise en œuvre du programme national de lutte contre la désertification et la sécheresse (NPCDD) (PNUD) (Financement du FEM : 9,65 millions de dollars)

21. **Kenya** : Productivité agricole et gestion durable des sols (Banque mondiale) (Financement du FEM : 10 millions de dollars)

22. **Namibie** : Partenariat pilote pour une gestion intégrée durable des sols (PNUD) (Financement du FEM : 10 millions de dollars)

Activités plurisectorielles

23. **Projet mondial** : Programme d'aide aux points focaux nationaux (PNUD/PNUE) (Financement du FEM : 11,86 millions de dollars)

24. **Projet mondial** : FEM — Partenariat pour un Marché du développement (Banque mondiale) (Financement du FEM : 5 millions de dollars)

25. **Projet mondial** : Programme de microfinancements — troisième phase opérationnelle, phase II (PNUD) (Financement du FEM : 25 millions de dollars)